

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 27 novembre 2025, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents

Madame PARRAIN, Maire, Présidente-Ordonnatrice du C.C.A.S

Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S

Madame DOUIS, Conseillère Municipale

Madame VIDAL, Conseillère Municipale

Monsieur BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées

Absentes excusées

Mesdames CHAPTAL, Conseillère Municipale

Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales

Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées

Secrétaire de séance

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La séance est ouverte à 18H00 sous la présidence de Madame PARRAIN, Maire, Présidente Ordonnatrice du Centre Communal d'Action Sociale, après appel nominal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025 est approuvé.

2. Subventions aux associations

Chaque année le C.C.A.S. subventionne des associations.

Pour 2025 il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la répartition de ces subventions de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	2025
APF FRANCE HANDICAP * 34, rue de Brie - 94000 Créteil	4 000 €
SAINT-VINCENT-DE-PAUL 8, rue Victor Hugo - 94700 Maisons-Alfort	2 600 €
CLAPA 21, rue de Conflans - 94220 Charenton le Pont	3 700 €
PETITS FRERES DES PAUVRES 20, rue du Professeur Cadiot - 94700 Maisons-Alfort	600 €
UNAFAM 94 9, rue Viet – 94000 Créteil	1 100 €
TOTAL	12 000 €

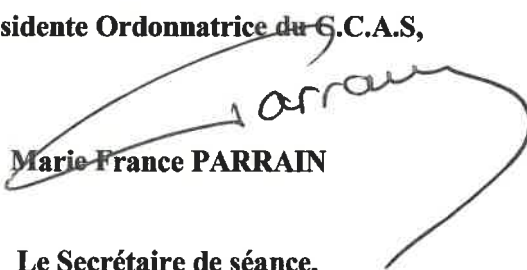
**Sous réserve dossier retourné au plus tard le 31/12/2025*

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés la répartition des subventions aux associations ainsi définie pour l'exercice 2025.

3. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 18h40.

La Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S.,


Marie-France PARRAIN

Le Secrétaire de séance,


Bruno BESANÇON